

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

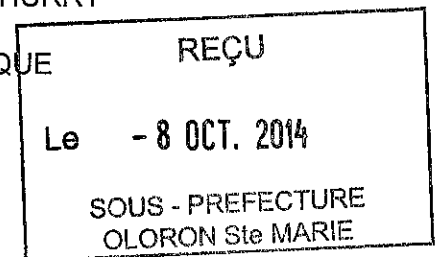
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE



RAPPORT N° 140925-05-PER

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE « CCPO »

(Annexe au livret d'accueil des personnels)

M. KELLER précise que le règlement intérieur d'une collectivité n'est pas imposé par la réglementation applicable à la fonction publique territoriale. Néanmoins, il est fortement recommandé d'en réaliser un et de l'adresser à l'ensemble des agents de la collectivité.

Il s'appuie sur les dispositions réglementaires en vigueur en particulier la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié et le Code du Travail -4^{ème} partie- Livres I à V.

Conformément aux prescriptions en vigueur, il fixe :

- les règles relatives à l'organisation du travail et les règles de discipline,
- les dispositions en matière d'hygiène et de sécurité,
- les règles générales relatives à l'interdiction de toute pratique de harcèlement moral ou sexuel,
- les procédures et sanctions disciplinaires.

Le projet de règlement, a été élaboré par un groupe de travail composé de la direction générale, de cadres de l'administration et des représentants du personnel.

Le Comité Technique, réuni le 23 septembre dernier, a émis un avis favorable.

Ouï cet exposé,

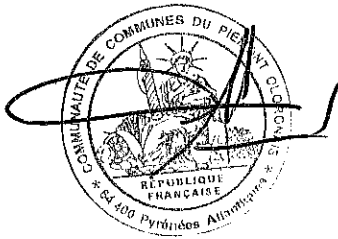
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE le règlement intérieur de la CCPO

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 8 OCT. 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE